



Commune
de
1441 Valeyres-sous-Montagny

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 décembre 2021

Président: M. Cédric Pillard
Secrétaire: Mme Cécile Delisle
Membres présents: 35 sur 54

Extrait de procès-verbal du CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil Général de Valeyres-sous-Montagny a :

- Adopté le préavis municipal N° 5/Législature 2021-2026 concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2022. Le conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide :
 - Art. 1 : le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour 2022 :

<u>Charges</u> :	CHF 3'201'498.95
<u>Revenus</u> :	CHF 3'044'475.00
<u>Excédent de charges</u> :	CHF 157'023.95

- Adopté le préavis municipal N° 6/Législature 2021-2026 concernant la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026. Le conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :
 - Art. 1 : Plafond d'endettement :
CHF 4'700'000.00
 - Art. 2 : Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements :
CHF 2'350'000.00

Le Président
Cédric Pillard



La secrétaire
Cécile Delisle

Valeyres-s\Montagny, le 08.12.2021 – CD